

Liste des délibérations examinées au Bureau communautaire du 26/03/2025

N° DBC	Compétence	Objet de la délibération	Décision
DBC 01_2025	Développement économique	Vente MLC IMMOBILIER – ZA La Planchette	Approuvée
DBC 02_2025	Développement économique	Vente LORCA – ZA Saint Jean	Approuvée
DBC 03_2025	Développement économique	Vente SCI MARIA NOEMY – ZA Saint Jean	Approuvée
DBC 04_2025	Finances	Modification du règlement d'attribution des fonds de concours	Approuvée
DBC 05_2025	GEMAPI	Étude « protections individuelles » pour les communes d'Ogy-Montoy-Flanville et Retonfey	Approuvée
DBC 06_2025	Habitat	Convention ANAH, prolongation de la convention pour la mise en oeuvre du programme « Habiter mieux »	Approuvée
DBC 07_2025	Mobilités	Convention de partenariat AGURAM 2025	Approuvée
DBC 08_2025	Mobilités	Convention de partenariat Blablacar Daily	Approuvée
DBC 09_2025	Numérique	Partenariat Moselle Fibre : solutions de sauvegarde des données	Approuvée
DBC 10_2025	Ressources Humaines	Validation du DUERP	Approuvée
DBC 11_2025	Ressources Humaines	Création et suppression de postes	Approuvée
DBC 12_2025	Ressources Humaines	Modification du tableau des effectifs	Approuvée
DBC 13_2025	Tourisme et Culture	Subventions	Approuvée
DBC 14_2025	Tourisme et Culture	Subvention exceptionnelle - EPLEFPA de Courcelles-Chaussy	Approuvée
DBC 15_2025	Tourisme et Culture	Convention TADA	Approuvée
DBC 16_2025	Trame Verte et Bleue	Convention avec Villers-Stoncourt : plantations de haies et d'arbres	Approuvée
DBC 17_2025	Trame Verte et Bleue	Participation à l'opération Commune Nature – Espace Nature	Approuvée
DBC 18_2025	Aménagement	Validation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030	Approuvée
DBC 19_2025	Environnement	Nomination d'un délégué pour la commune de Courcelles-sur-Nied à la commission environnement	Approuvée

Publié le 02/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_01 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente MLC IMMOBILIER – ZA La Planchette

Le vice-président en charge du développement économique présente une demande d'achat de terrain sur la zone d'Ogy-Montoy-Flanville. La société MLC IMMOBILIER exerçant déjà une activité dans la zone de La Planchette souhaite acquérir la parcelle cadastrée section 26 n°578 dans la zone artisanale dans une optique d'extension. Cette parcelle recouvre une surface totale de 3 591 m². La proposition financière de l'entreprise correspond aux tarifs recommandés par l'avis du Domaine.

Le Bureau communautaire,

VU l'avis du Domaine en date du 24 janvier 2023 et prorogé pour une durée de 12 mois le 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

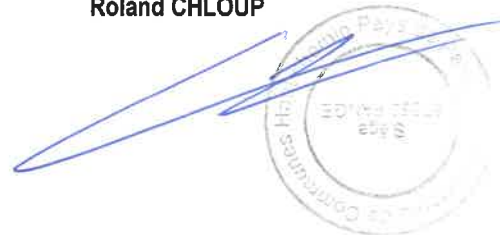
- **DE VENDRE** à la société MLC IMMOBILIER la parcelle cadastrée section 26 n°578 à OGY-MONTOY-FLANVILLE pour une surface totale de 3 591 m², au prix de 118 503 € HT ;
- **D'INFORMER** que les frais et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maître JACOB et Maître THOMAS à Metz (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. Roland CHLOUP, Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_02 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Ventre LORCA – ZA Saint-Jean Courcelles-Chaussy

Le vice-président en charge du développement économique présente une demande d'achat de terrain sur la zone de Courcelles-Chaussy. La société LORCA LORRAINE CEREALES APPROVISIONNEMENT souhaite acquérir un terrain dans la zone artisanale Saint-Jean de Courcelles-Chaussy, pour un projet d'implantation de stockage pour remplacer les silos démolis. Le bureau communautaire en date du 9 octobre 2024 s'était déjà prononcé en autorisant cette vente. La contenance ayant été modifiée depuis, il est proposé au Bureau de se positionner sur cette nouvelle proposition.

Le Bureau communautaire,

VU la DBC 2024_05 relative à la vente d'un terrain à la société LORCA,

VU l'avis du Domaine en date du 19 novembre 2024,

VU le procès-verbal d'arpentage de la parcelle cadastrée section 31 n°260 et la parcelle cadastrée section 31 n°259 issues toutes deux de la parcelle section 31 n°257,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ABROGER** la DBC 2024_05 relative à la vente d'un terrain à la société LORCA ;
- **DE VENDRE** à la société LORCA LORRAINE CEREALES APPROVISIONNEMENT la parcelle cadastrée section 31 n°259 d'une superficie de 10 a 45 ca et la parcelle cadastrée section 31 n°260 à COURCELLES-CHAUSSY pour une surface totale de 8 931 m², soit une superficie totale vendue de 99 a 76 ca, pour un prix de 99 760 € HT ;
- **D'INFORMER** que les frais et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maître CLAUDEL à Courcelles-Chaussy (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. Roland CHLOUP, Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_03 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Vente SCI MARIA NOEMY – ZA Saint-Jean Courcelles-Chaussy

Le vice-président en charge du développement économique présente une demande d'achat de terrain sur la zone de Courcelles-Chaussy. Monsieur IOVI Dorin, représentant de la SCI MARIA NOEMY a sollicité la Communauté de Communes pour l'acquisition d'un terrain dans la zone artisanale Saint-Jean de Courcelles-Chaussy afin d'y implanter un local de stockage. La SCI MARIA NOEMY est déjà propriétaire d'un terrain adjacent à la parcelle cadastrée section 31 n°0251.

Le Bureau communautaire,

VU l'avis du Domaine en date du 20 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :


- **DE VENDRE** à la SCI MARIA NOEMY la parcelle cadastrée section 31 n°0251 à COURCELLES-CHAUSSY pour une surface totale de 1 000 m², au prix de 20 000 € HT ;
- **D'INFORMER** que les frais et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maître CLAUDEL à Courcelles-Chaussy (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. Roland CHLOUP, Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_04 : FINANCES – Modification du règlement d'attribution des fonds de concours

M. Joël SIMON, 1er vice-président informe le Bureau :

La commission finances s'est réunie le 4 février 2025, une modification du règlement d'attribution des fonds de concours de la CCHCPP a été présentée aux membres.

Les modifications visent à apporter une meilleure clarté et compréhension du document. La forme du document a été modifiée avec l'ajout d'un sommaire et d'un nouveau formulaire. Des indications concernant l'enveloppe globale ou les procédures d'attribution des fonds de concours ont été intégrées. Enfin la liste des opérations subventionnées a été précisée afin de correspondre aux types de projets subventionnés par le fonds. À noter que le règlement inclut désormais l'achat de matériel informatique et l'installation de la vidéo surveillance.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider le nouveau règlement en annexe.

Le Bureau communautaire,

VU l'article L 5214-16 V du CGCT permettant aux Communautés de Communes de financer la réalisation d'un équipement par le versement de fonds de concours,

VU la DCC2023_97 de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange relative au règlement d'attribution des fonds de concours,

VU l'actuel règlement d'attribution des fonds de concours,

VU l'avis de la commission « finances » en date du 4 février 2025,

VU le nouveau règlement d'attribution des fonds de concours de la CCHCPP,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le nouveau règlement d'attribution des fonds de concours de la CCHCPP annexé à la présente.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROTY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_05 : GEMAPI - Étude « protections individuelles » pour les communes d'Ogy-Montoy-Flanville et Retonfey

L'avis du Bureau communautaire est sollicité sur la commande d'une étude portant sur la mise en place de batardeaux individuels dans les zones à risque d'inondation, sur les communes de Retonfey et d'Ogy-Montoy-Flanville.

L'installation de protections individuelles a été évoquée depuis le début des études avec ces deux communes. Cette solution avait été mise de côté en prenant le choix de favoriser des protections collectives (digues). L'étude aura pour objectif de définir clairement les besoins et les aménagements adaptés sur les 18 maisons déjà identifiées et régulièrement inondées.

Le coût de l'étude est estimé à 15 300 € HT.

Il est prévu que le bureau d'étude évalue les points de vulnérabilité dans les habitations concernant le risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

L'étude se décomposera en plusieurs étapes :

PHASE 1 : Rencontres individuelles et localisation des points de vulnérabilité

Rencontres individuelles :

- Cette phase permettra de cerner les enjeux par habitation, d'identifier les zones de vulnérabilités et les origines de leurs inondations. Chaque rencontre fera l'objet d'un compte-rendu.
- Des relevés topographiques seront également réalisés à cette étape afin de préciser les informations altimétriques.
- La phase d'enquête permettra de mettre en évidence les zones sensibles des habitations et ainsi proposer des installations adaptées (faisabilité, utilité, conseils d'installation, cout, entretien, stockage).

PHASE 2 : Études

- Après la réalisation des réunions individuelles et topographie, l'analyse du bureau d'étude consistera à comparer la cote de points avec les hauteurs d'eau données par le modèle hydraulique.

Le Bureau communautaire,

VU l'avis défavorable de la commission « GEMAPI » du 2 octobre 2024,

VU l'importance des risques d'inondation liés aux aléas climatiques et les conséquences sur notre territoire,

CONSIDERANT que l'aménagement et la protection contre les inondations nécessitent de trouver des solutions appropriées à court, moyen et long terme pour garantir la sécurité des populations et des biens,

CONSIDERANT que la mise en place de batardeaux individuels peut constituer une mesure préventive efficace, notamment en cas d'aléas climatiques ponctuels ou en attendant la réalisation de travaux plus importants, tels que la construction de digues,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** la réalisation de cette étude ;
- **D'AUTORISER** le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférents.

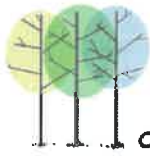
Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_06 : HABITAT - Convention ANAH, prolongation de la convention pour la mise en œuvre du protocole « Habiter mieux »

Depuis le 1er janvier 2020, la CCHCPP verse une prime d'un montant forfaitaire de 500€ par logement bénéficiant d'une subvention de l'ANAH dans la limite de 5 500€ d'aides communautaires par an.

Cette prime contribue à la réussite du programme « Habiter Mieux », piloté par l'ANAH pour le compte de l'Etat. L'objectif de ce programme est d'inciter, de soutenir financièrement et techniquement la rénovation des logements dont les occupants souffrent de précarité énergétique.

Le Bureau communautaire,

VU la convention de mise en œuvre du programme territoriale du programme « Habiter mieux » entre l'ANAH et la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange depuis le 1er janvier 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

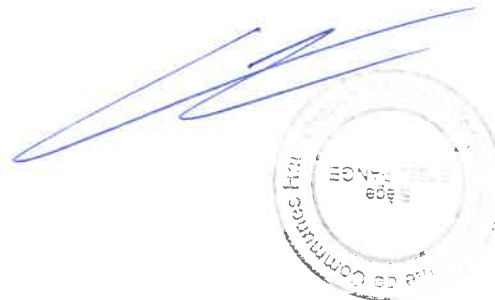
- **DE PROLONGER** le partenariat avec l'ANAH à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_07 : MOBILITE – Convention de partenariat AGURAM 2025

L'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle) est un outil partenarial d'ingénierie territoriale. Elle a notamment pour missions de :

- Suivre les évolutions urbaines de développer l'observation territoriale,
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
- Contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- Apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

En tant que membre de l'AGURAM, la Communauté de communes du Haut Chemin - Pays de Pange s'intéresse à l'ensemble du programme partenarial d'activité de l'agence, et plus particulièrement à :

- La mise en place d'un observatoire foncier
- La suite de l'accompagnement dans la faisabilité des aménagements du Schéma Directeur Cyclable

Le Bureau communautaire,

VU l'article L132-6 du Code de l'urbanisme relatif aux agences d'urbanisme,

VU la DBC 2024_07 sur la convention avec l'AGURAM pour l'année 2024,

VU l'avis de la commission « Mobilités Douces » du 12 septembre 2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes du Haut Chemin - Pays de Pange de participer, dans une logique partenariale, au programme d'activités de l'AGURAM,

CONSIDERANT les différentes présentations en Conférence des Maires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

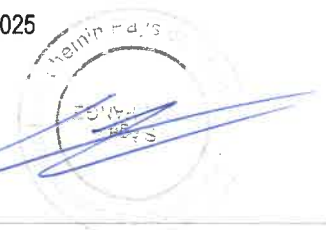
- **D'APPROUVER** la convention partenariale 2025 annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention partenariale, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 34 200 € selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention précitée ;
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur le budget de l'exercice concerné.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_08 : MOBILITE – Convention de partenariat Blablacar Daily

Dans un contexte de changement climatique, la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) définit sa politique de mobilité, cherchant notamment à développer des alternatives à la voiture individuelle.

Parmi ces alternatives, le covoiturage est apparu comme une solution pouvant être développée rapidement, et à moindre coût pour la collectivité. Cela s'est traduit par l'objectif A1.1 « Développer le covoiturage sur le territoire » de la stratégie PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), validée par délibération du Conseil communautaire le 8 avril 2024. Afin de répondre à cet objectif, une des actions validées par la Commission PCAET du 4 septembre 2024 consiste à « Mettre en relation les usagers pour du covoiturage via une application ou une plateforme dédiée ». Cette volonté figure également dans le plan d'action du Plan de Mobilité Simplifié arrêté (Action 2.1 « Faciliter et Développer le covoiturage »), ainsi que dans le Projet de territoire en cours d'élaboration.

Les services de la Communauté de communes ont donc pris contact avec BlaBlaCar Daily, opérateur de covoiturage comptant 5 millions d'utilisateurs, et déjà implanté dans 26 collectivités partenaires dans le Grand Est. 3 collectivités limitrophes de la CCHCPP, à savoir les Communautés de communes de l'Arc Mosellan, du Bouzonvillois Trois Frontières et du Sud Messin, proposent déjà la solution à leurs administrés. Avant même le lancement de la solution, 938 habitants de la CCHCPP (5% de la population) sont déjà inscrits sur la plateforme, et 100% des trajets inscrits au registre de preuve de covoiturage sur le territoire en 2024 proviennent de BlaBlaCar Daily.

La solution a été présentée aux élus de la CCHCPP à plusieurs reprises :

- Le 12 septembre 2024, en Commission Mobilités Douces ;
- Le 17 octobre 2024, en Conférence des Maires ;
- Le 30 octobre 2024, par transmission aux mairies par mail ;
- Le 16 décembre 2024, en Commission Mobilités Douces.

Le Bureau communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 1231-15 du code des transports,

VU le décret n°2020-678 du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de versement d'une allocation par les autorités organisatrices,

VU l'avis favorable émis par la Commission Mobilités Douces du 16 décembre 2024 pour expérimenter la solution BlaBlaCar Daily pendant 1 an,

VU les conventions partenariales avec BlaBlaCar Daily,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de communes du Haut Chemin - Pays de Pange à développer le covoiturage sur son territoire,

CONSIDERANT les différentes présentations en Conférence des Maires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le partenariat avec BlaBlaCar Daily, à titre expérimental, pendant un an renouvelable ;
- **D'APPROUVER** la politique tarifaire proposée ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention de prestation de services annexée à la présente délibération, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs annexée à la présente délibération, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention annexée.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROTY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_09 : NUMERIQUE – Partenariat Moselle Fibre : Solutions de sauvegarde des données

Moselle Fibre a réalisé une étude de la volumétrie des données informatiques stockées par les mairies dans 27 communes du territoire Haut Chemin – Pays de Pange.

Suite à cet audit, Moselle Fibre propose une solution de sauvegarde des données pour la Communauté de Communes et l'ensemble de ses communes membres.

La commission « Nouveaux usages du numérique » réunie le lundi 17 février 2025 a auditionné Moselle Fibre et propose au Bureau Communautaire :

- D'adhérer à la solution BEEMO proposée par Moselle Fibre ;
- Que la CCHCPP prenne en charge le coût de cette solution pour la Communauté de Communes et chacune des communes membres qui le souhaite.

La solution BEEMO, que propose Moselle Fibre, a été présentée en Conférence des Maires le 24 février 2025, il est demandé au Bureau de se positionner sur cette offre.

Le Bureau communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission « Nouveaux usages du numérique » du 17 février 2025,
VU la présentation de Moselle Fibre en commission et en Conférence des Maires,
VU la convention partenariale avec Moselle Fibre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

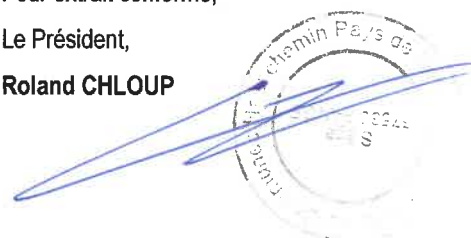
- **D'ADHÉRER** à la solution de sauvegarde des données proposée par Moselle Fibre ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** le coût de la prestation pour la CCHCPP et chacune des communes souhaitant adhérer à cette solution de sauvegarde ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous documents s'y afférents.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROTY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBET :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DGC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_10 : RESSOURCES HUMAINES – Validation du DUERP

M. le Président rappelle aux membres du Bureau communautaire que la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la CCHCPP a renforcé sa démarche de prévention en établissant son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- D'instaurer une communication sur ce sujet,
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- D'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le Document Unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le Document Unique sera consultable par voie dématérialisée auprès du service Ressources Humaines.

Le Bureau communautaire,

VU le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

VU le Code général des collectivités locales, notamment l'article L.2122-22,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique,

VU l'avis favorable de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail du Comité Social Territorial du 8 janvier 2025,

VU le DUERP,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du Document Unique.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_11 : RESSOURCES HUMAINES – Création et suppression de postes

Le Président informe le Bureau communautaire :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose :

La création **d'un emploi d'Agent de maîtrise** pour assurer les fonctions de conducteur de station d'épuration. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'agent de maîtrise.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

La création **d'un emploi de Rédacteur principal 1ère classe** pour assurer les fonctions de Directeur Général Adjoint. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de Rédacteur Principal 1ère classe.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur Principal de 1ère classe, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

La création **d'un emploi d'Ingénieur** pour assurer les fonctions de Directeur des Services Techniques. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'Ingénieur.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Ingénieur, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

La création **d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle** pour assurer les fonctions de Responsable du RPE. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière sanitaire et sociale, au grade d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Ingénieur, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

La suppression **d'un emploi d'Ingénieur Principal** à la Direction des Services Techniques suite à une mutation externe.

La suppression **d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants** suite à une mise en disponibilité.

Le Bureau communautaire,

VU l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique,

VU la DCC_2024_87,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la proposition du Président ;
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_12 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Suite à la création et suppression d'emplois présentées au point précédent, le Président propose de fixer le nouveau tableau des effectifs de la manière suivante :

Liste des emplois	Postes existants	Nouvelle proposition
DGS des EPCI de 10 000 à 20 000 habitants	1	1
Attaché principal	1	1
Attaché territorial	3	3
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Rédacteur territorial	5	5
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint administratif	3	3
Ingénieur Principal	1	0
Ingénieur	0	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien	2	2
Agent de maîtrise	4	5
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint technique	12	12
Educateur de jeunes enfants	1	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	1
Assistant d'enseignement Artistique principal	1	1
Total	46	48

Le Bureau communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1, CONFORMEMENT à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, VU la DCC_2024_87,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le tableau des effectifs présenté ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland CHLOUP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_13 : TOURISME ET CULTURE - Subventions

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 18 février 2025 et a rendu un avis concernant plusieurs dossiers de demande de subvention.

Il est proposé au Bureau communautaire de délibérer en faveur du versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION / EVENEMENT	MONTANT DEMANDÉ	AVIS DE LA COMMISSION
ABAC – Nouvel An Boukrave	2 000 €	Avis favorable pour 2 000 €
New Temps Danse – Spectacle de fin d'année	1 500 €	Avis favorable pour 500 €
Hêtre Vit Vent – Marche nature	1 300 €	Avis favorable pour 1 300 €

Le Bureau communautaire,

ENTENDU les explications du Vice-président,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » du 18 février

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** les subventions présentées dans le tableau-ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_14 : TOURISME ET CULTURE – Subvention exceptionnelle EPLEFPA de Courcelles-Chaussy

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 18 février 2025 et a rendu un avis concernant la demande de subvention du lycée agricole (EPLFPA) de Courcelles-Chaussy.

Cette année, le lycée agricole accueille en résidence artistique le collectif « SPRAYLAB » dans le cadre des résidences d'artistes financées par la DRAC en partenariat avec la DRAAF. Le Lycée agricole Hervé Bichat se trouve sur la commune de Courcelles-Chaussy, elle-même sise dans la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange. Un territoire et un lieu d'apprentissage majoritairement rural.

L'association SPRAYLAB basée à Nancy est une structure régionale incontournable de promotion et de création en matière de culture urbaine (street-art ou art urbain, sérigraphie, graphisme, photographie...). L'association prendra ses quartiers pour trois semaines au moins, entre janvier 2025 (première rencontre avec les élèves et le personnel de l'établissement) et mai 2025 (restitution finale de la résidence) avec la mise à disposition d'un lieu de création et de visite sur le site de l'établissement. Cette résidence implique évidemment les élèves mais aussi des acteurs du territoire environnant de l'établissement.

Cette résidence sera clôturée par une sortie de résidence qui aura lieu sur la voie verte, le 15 mai 2025. Il a été imaginé un parcours artistique qui sera ouvert au public (scolaire, adultes, curieux, invités...) et qui permettra, d'un château à l'autre, de valoriser les créations lycéennes et les propres pratiques de l'artiste en résidence. Cet événement a été intitulé « La Gazette de la Voie Verte ».

Le lycée agricole (EPLFPA) de Courcelles-Chaussy sollicite une subvention de 3 500 €. La commission a rendu un avis favorable pour 2 000 €.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU les explications du Vice-président,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » du 18 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

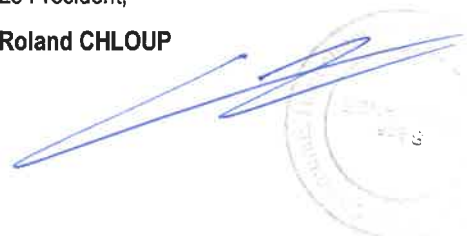
- **DE VALIDER** la demande de subvention de l'EPLFPA de Courcelles-Chaussy pour un montant de 2 000 € ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_15 : TOURISME ET CULTURE – Convention TADA

L'association de Théâtre Amateur Des Auboris (TADA) a sollicité le renouvellement de la convention avec la CCHCPP.

Le Bureau communautaire,

VU l'avis favorable de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » du 18 février 2025

VU la convention en annexe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. SIMON étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

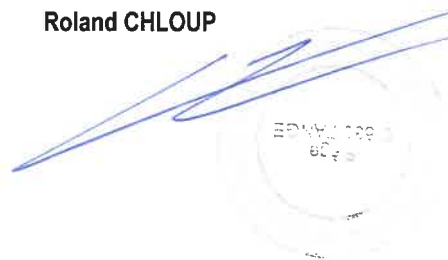
- **DE VALIDER** cette convention annexée à la présente délibération valable pour l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous documents y afférents.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



TRAME VERTE ET BLEUE 2025 CONVENTION DE PARTENARIAT

Article 1 : La présente convention règle les rapports

Entre,

La **Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange**, 1 bis route de Metz – 57530 Pange, ci-après dénommée CCHCPP, représenté par son Président, Monsieur Roland CHLOUP,

La **commune de Villers-Stoncourt**, 1 rue de Villers, 57530 VILLERS-STONCOURT, représenté par son Maire, Monsieur Gilbert JEANRONT

Et

Le campus agricole de Courcelles-Chaussy, 1-3 avenue d'Urville, 57530 COURCELLES-CHAUSSY représentée par sa Directrice, Caroline CIBERT

Pour un **projet de plantation de haies champêtres et d'arbres** dans le cadre du projet multi partenarial Trame verte et bleue intercommunal.

Pour la classe de **XX** (20 élèves)

Article 2 : La CCHCPP, la commune de Villers-Stoncourt et le campus agricole de Courcelles-Chaussy s'engagent à mener cette action commune durant l'hiver 2025-2026 selon les principes suivants :

La **CCHCPP** s'engage à :

- prendre en charge financièrement les plants, le paillage et les protections gibier dans le cadre de son programme Trame verte et bleue,
- Coordonner ou mettre en relation les différents partenaires du projet (exemples : agriculteurs, EPLEFPA de Courcelles-Chaussy,...),
- Effectuer les demandes de DT-DICT,
- Accompagner techniquement la commune.

La commune de Villers-Stoncourt s'engage à :

- Donner l'accès aux parcelles publiques concernées,
- Prendre en charge les repas et les frais de transports des élèves,
- Préparer le terrain en vue de la plantation (fauchage, tonte, motoculteur...);
- Conserver et entretenir les futures plantations (taille, désherbage, conservation, retrait des protections gibier) tout en respectant les périodes de nidification (interdiction d'intervenir du du 31 mars au 1^{er} septembre);
- Proposer un local pour le déjeuner aux élèves participant au chantier de plantation.

Le campus agricole de Courcelles-Chaussy s'engage à :

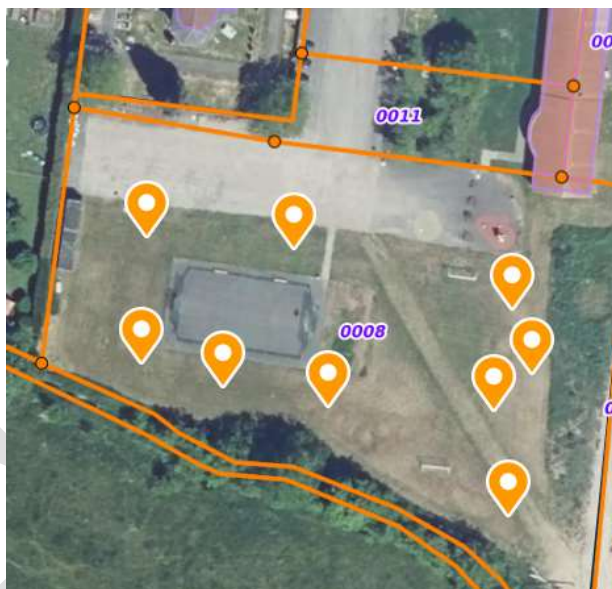
- Coordonner techniquement le chantier,
- Fournir les équipements de protection individuelle aux élèves,
- Apporter le matériel nécessaire à la réalisation du chantier (si disponibles)
- Faire respecter les règles professionnelles en vigueur et au règlement intérieur du lycée,
- Veiller à ce que les règles de sécurité et de bonne conduite des élèves soient respectées.

Article 3 : Seul les chantiers ci-dessous sont concernés par cette convention :

- Plantation d'une haie d'environ 109 mètres linéaires (double rang)
 - Parcelle concernée : section 37, n°8



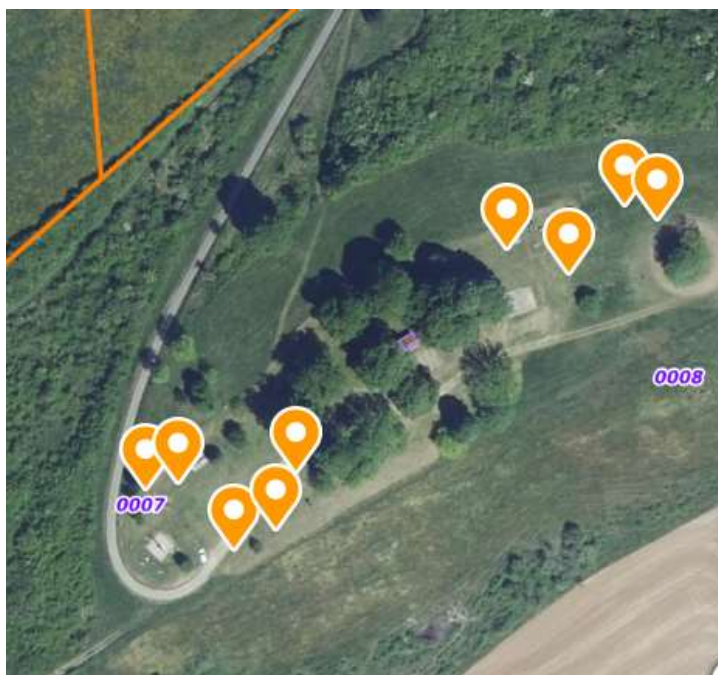
- Plantations de 9 arbres près du terrain de sports
 - Parcelle concernée : section 37, n°8



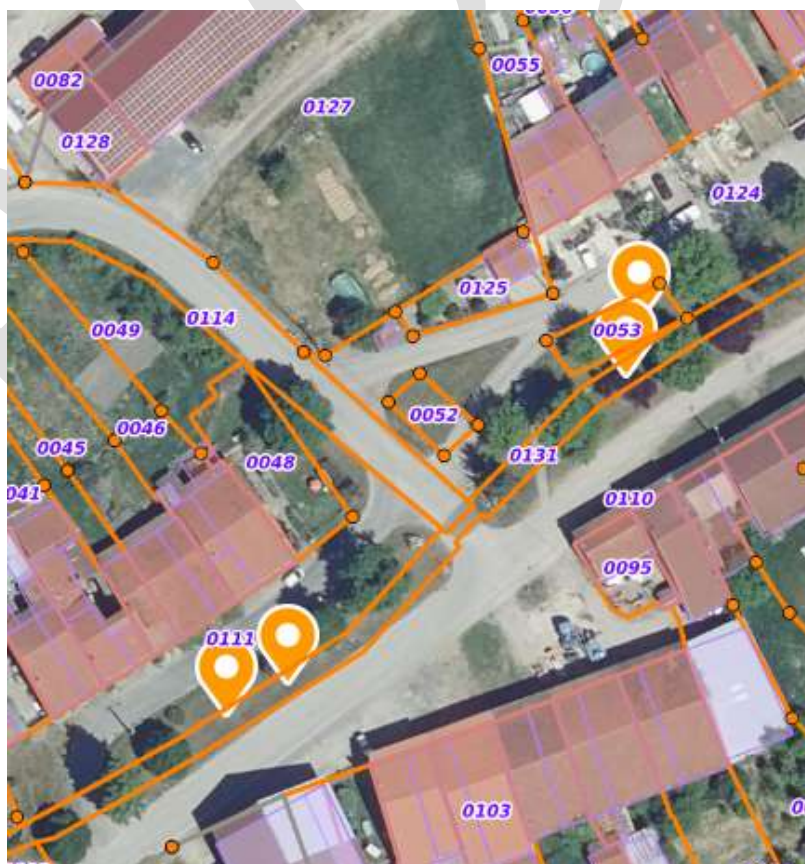
- Plantations de 2 haies à l'entrée du Mont Saint-Pierre (57 et 62 mètres linéaires) en double rang
 - Parcelle concernée : section 40, n°8



- Plantations de 9 arbres au Mont Saint-Pierre
 - Parcelle concernée : section 40, n°8



- Plantations de 4 arbres à Aoury
 - Parcelles concernées : section 21, n° 116 / section 21, n°124 et section 21, n°53



Fait en trois exemplaires,

Le/...../.....

Le maire de la commune de
Villers-Stoncourt

Le Président de la CCHCPP

La Directrice du campus
agricole de Courcelles-Chaussy

2/2

PROJET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_17 : TVB – Participation à l'opération Commune Nature – Espace Nature

Depuis 2011, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est mettent à l'honneur les communes et gestionnaires d'espaces publics impliqués dans des pratiques sans pesticides pour l'entretien de leurs espaces publics et contribuant à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé de tous.

Commune Nature offre l'opportunité de faire reconnaître l'engagement de la collectivité et l'implication des équipes intercommunales auprès des habitants de plus en plus sensibilisés à la protection de leur environnement.

Le dispositif Commune Nature se décompose en 3 niveaux de distinction permettant aux collectivités et structures de progresser dans le dispositif en s'engageant vers plus de biodiversité : adaptation au changement climatique, développement de la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques... Les gestionnaires d'espaces (centres hospitaliers, parcs naturels régionaux, lycées...) sont aussi concernés par la démarche.

Le Bureau communautaire,

ENTENDU les explications de la vice-présidente,

VU le règlement de l'opération « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », Distinction « Espace Nature »,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange de poursuivre sa démarche en faveur de la biodiversité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE RÉPONDRE** à l'appel à candidature Commune Nature 2025 ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents y afférents.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_18 : AMÉNAGEMENT – Validation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030

Par courrier en date du 3 mars 2025 le préfet de Moselle et le président de département ont transmis à la Communauté de Communes le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030, pour consultation réglementaire et avis.

Par rapport au précédent schéma 2017-2023, les prescriptions pour la CCHCPP n'ont pas évolué avec toujours aucun besoin identifié sur le territoire.

Il est proposé au Bureau d'émettre un avis au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030.

Après avis des collectivités, le schéma sera arrêté et publié par le préfet de Moselle.

Le Bureau communautaire,

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017,

VU le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030 de la Moselle

VU le courrier du préfet de Moselle et du président de département en date du 3 mars 2025 demandant l'avis de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange sur ce projet de schéma départemental,

Après en avoir délibéré, par 2 abstentions (MM. Didier SCHRECKLINGER et André HOUPERT) et 18 voix pour,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyages 2025-2030 de la Moselle ci annexé ;
- **DEPLORER** la diminution de la capacité d'accueil des gens du voyage de ce nouveau schéma ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 18 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Madame Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance.

Membres présents :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M Jérôme CRIDELICH
COINCY:	M. Michel HERENCIA
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
HAYES:	M. André KEIL
MAIZERROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Eric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED:	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VRY :	M. Dominique MAST (jusqu'à la DBC N°2025_04)

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY:	M. Hervé MESSIN
FAILLY:	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY:	M. Victor STALLONE
LES ETANGS:	M. Yves LEGENDRE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
VIGY :	M. Sylvain WEIL
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Gilbert JEANRONT a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Yves LEGENDRE a donné procuration à M. Serge WOLLJUNG pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Dominique MAST a donné procuration à M. André KEIL pour tous les points à l'ordre du jour à compter de la DCC 2025_05.

Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour.

DBC N° 2025_19 : ENVIRONNEMENT – Nomination d'un délégué pour la Commune de Courcelles-sur-Nied à la commission environnement

En date du 20 janvier 2025, par la délibération N°9- 20/01/2025 la commune de Courcelles-sur-Nied a demandé à être représentée au sein de la commission environnement de la CCHCPP.

M. Alain GREBIL souhaiterait participer aux travaux de la commission environnement, en rejoignant cette dernière. En effet, la commune de Courcelles-sur-Nied n'est pas représentée au sein de cette commission.

De ce fait, il est proposé au Bureau communautaire de se prononcer sur l'inscription de M. Alain GREBIL à la commission environnement.

Le Bureau communautaire,

VU la délibération N°9- 20/01/2025 de la commune de Courcelles-sur-Nied

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE NOMMER** M. Alain GREBIL à la commission environnement.

Fait à Pange le 28 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP

